

## CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2020

### PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt, le cinq du mois de novembre à 20 h 00, le conseil municipal de la commune de VIEILLEVIGNE dûment convoqué le 30 octobre 2020 s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Nelly SORIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

PRESENTS : Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Catherine MORCEL, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Vincent DE VAUCRESSON, Sophie PACÉ, Vincent AIRIAU, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Adrien REMAUD, André LEBRETON, Marie-Reine LANGLOIS, Évelyne RAULET, Sylvain MOULET

ABSENTS ET EXCUSES : Solène MOUILLARD donne pouvoir à Vanessa BROCHARD ; Joël PHÉLIPPON donne pouvoir à Sylvain MOULET

Madame le MAIRE constate que le quorum est atteint et donne lecture aux pouvoirs. Elle déclare la séance ouverte et remercie tous les élus d'être présents.

Madame le MAIRE rappelle que dans le contexte de crise sanitaire, avec des mesures de confinement difficiles pour la population, le Conseil municipal est dans son rôle de se réunir pour assurer la nécessaire continuité du service public.

Madame le MAIRE accorde une brève prise de parole à Evelyne RAULET, à sa demande.

Evelyne RAULET déclare avoir décidé de se désolidariser officiellement du groupe d'élus "Ensemble construisons Vieillevigne" afin d'être libre de ses paroles et de ses actes.

Madame le MAIRE rappelle les conditions particulières d'organisation de la séance du Conseil municipal, sans public en raison du nouveau confinement décrété par le gouvernement, la presse étant autorisée à rester dans l'exercice de leur activité professionnelle.

Nelly BACHELIER est désignée secrétaire de séance.

Madame le MAIRE demande s'il existe des observations concernant le PV du Conseil municipal du 17 septembre 2020.

Le PV et le CR du Conseil municipal du 17 septembre 2020 sont adoptés à l'unanimité sans remarques.

Madame le MAIRE passe à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

## 1 - Adoption du règlement intérieur du conseil municipal

Madame le MAIRE explique que les communes de 1 000 habitants et plus doivent adopter le Règlement intérieur du Conseil municipal dans les six mois suivant l'installation d'une nouvelle assemblée. Le Règlement intérieur complète les préconisations du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et doit obligatoirement aborder les points suivants :

- modalités de consultation des projets de contrats de délégation de service public et des marchés publics
- régime des questions orales formulées par les conseillers municipaux en cours de séance
- organisation du débat d'orientation budgétaire
- modalités du droit d'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale dans le support d'information générale diffusé par la commune

Madame le MAIRE rappelle que lors de l'étape de rédaction le Projet de Règlement intérieur a été adressé au Groupe d'élus minoritaires pour recueillir leurs observations.

### *Questions orales*

Sylvain MOULET souligne que les questions orales par conseiller sont limitées à deux.

Christian JABIER rappelle qu'il s'agit des questions sans lien avec les délibérations examinées en séance.

Sylvain MOULET indique que le nombre de questions autorisées lui paraît limite.

Madame le MAIRE souligne que les commissions sont des espaces de travail pertinents pour le traitement des questions également.

André LEBRETON indique que limiter le traitement des questions orales à 30 minutes lui paraît trop court.

Christian JABIER rappelle qu'il est nécessaire de rester réaliste sur le temps. Si une question nécessite un traitement plus long le temps sera adapté.

Sylvain MOULET indique que la limitation du temps consacré aux questions orales lui paraît anti-démocratique.

Christian JABIER rappelle que les questions orales permettent de traiter des questions ponctuelles, et ne sont pas l'instance opportune pour lancer et débattre des projets d'envergure.

Madame le MAIRE indique qu'il n'y a pas de logique à passer plus de temps sur des questions orales ponctuelles que sur le débat des délibérations.

### *Commissions municipales*

Nicolas GILLIER indique qu'il serait opportun d'indiquer que les élus doivent faire preuve de discrétion concernant les points traités en commission, tant que le conseil municipal ne s'est prononcé.

Sylvain MOULET demande où commence et où termine la commission.

Nicolas GILLIER rappelle que les commissions sont des espaces de travail et non de décision, il n'est donc pas donc opportun de communiquer sur les éléments préparatoires.

Myriam VERDIE indique que comme dans le cas du secret professionnel, un devoir de réserve est nécessaire, pour préserver la crédibilité des élus.

Madame le MAIRE propose que la phrase suivante soit rajoutée à l'article 7 du Règlement intérieur : « Les Elus municipaux sont appelés à faire preuve de réserve concernant les informations traitées en commission ».

Le Conseil donne son accord à ce complément de rédaction.

#### *Procès-verbal et compte rendu*

Madame le MAIRE explique que le Procès-verbal reprend l'essentiel des débats, tandis que le Compte rendu est un relevé des votes et des décisions, affiché en mairie.

#### *Bulletin d'information générale*

Sylvain MOULET demande si l'enveloppe des signes indiqués pour les tribunes dans le bulletin municipal peut être augmentée.

Nelly BACHELIER indique que la proposition a été faite au groupe minoritaire par courrier avant l'adoption du Règlement intérieur. Elle regrette que Sylvain MOULET ne soit pas revenu vers elle pour échanger sur la proposition s'il le jugeait nécessaire.

André LEBRETON souhaite que l'espace accordé à l'expression du groupe minoritaire soit augmenté.

Madame le MAIRE rappelle que le Bulletin municipal est avant tout un support d'information pour les habitants et non une tribune politique.

Sylvain MOULET indique que le maire souhaite museler l'opposition.

Madame le MAIRE propose de passer au vote de la délibération

Question adoptée avec :

24 voix POUR de Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Martial RICHARD, Catherine MORCEL, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Vincent DE VAUCRESSON, Sophie PACÉ, Vincent AIRIAU, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Solène MOUILLARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Adrien REMAUD, Marie-Reine LANGLOIS et Evelyne RAULET ; 2 voix CONTRE de Sylvain MOULET et Joël PHELIPPON ; 1 ABSTENTION d'André LEBRETON

## **2 - AFAPAF - Désignation des candidats pour le renouvellement du bureau**

Madame le MAIRE présente le rôle de l'Association foncière d'aménagement foncier agricole et forestier (AFAPAF). Elle donne lecture à la liste des noms des 10 candidats proposés pour siéger au bureau.

Question adoptée à l'unanimité

## **3 - Comité de jumelage de Vieilleville - Désignation de représentants**

Madame le MAIRE explique que conformément aux statuts de l'association, il convient de désigner cinq membres du conseil municipal pour siéger au Comité de jumelage de Vieilleville.

Madame le MAIRE présente les cinq candidatures qui se sont manifestées :

Daniel BONNET

Nelly BACHELIER

Alain BOUCHER

Vincent de VAUCRESSON

Solène MOUILLARD

Question adoptée à l'unanimité

#### **4 - Désignation des délégués à la commission intercommunale pour l'accessibilité**

Madame le MAIRE présente les missions de la Commission intercommunale d'accessibilité (CIA). Elle rappelle le travail engagé pour l'élaboration des diagnostics pour le PAVE (Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics) dans chaque commune.

Madame le MAIRE présente les deux candidatures de Alain BOUCHER, Adjoint Sports-Associations et Damien MECHINEAU, Conseiller délégué aux Bâtiments pour représenter la commune à la CIA.

Question adoptée avec :

26 voix POUR de Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Martial RICHARD, Catherine MORCEL, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Vincent DE VAUCRESSON, Sophie PACÉ, Vincent AIRIAU, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Solène MOUILLARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Adrien REMAUD, Marie-Reine LANGLOIS, Evelyne RAULET, Sylvain MOULET et Joël PHELIPPON, 1 ABSTENTION d'André LEBRETON

#### **5 - CSMA - Désignation des délégués à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)**

Madame le MAIRE explique que lors des transferts de compétences entre les communes et l'intercommunalité, les charges et les recettes correspondantes sont également transférées. Un calcul est fait pour déduire ou rajouter aux attributions de compensation les charges ou les recettes prises par la Communauté d'Agglomération. Cette variation en plus ou en moins est examinée par la CLECT.

Nicolas GILLIER observe que concernant le transfert de la compétence Cycle de l'eau, certaines communes n'ont pas transféré l'intégralité de leur excédent de fonctionnement Assainissement.

Madame le MAIRE confirme que les transferts des excédents de fonctionnement du Budget annexe assainissement ont été décidés par les communes lors du précédent mandat.

Madame le MAIRE propose les candidatures :

Titulaire : Nelly SORIN, maire

Suppléante : Catherine MORCEL, Adjointe aux Transports et Adjointe aux Finances et déléguée à la CLECT lors du précédent mandat

Question adoptée à l'unanimité

#### **6 - Approbation du rapport d'évaluation 2020 de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)**

Madame le MAIRE rappelle les compétences transférées à l'Agglomération et les compétences reprises par les communes depuis la création de la Communauté d'Agglomération Clisson sèvre et Maine Agglo.

Concernant la compétence Sécurité Incendie, madame le MAIRE rappelle que ce sont les aides aux amicales des Pompiers qui sont transférées, et non la contribution au SDIS qui était déjà prise en charge par la Communauté d'Agglomération.

Madame le MAIRE détaille les compétences transférées en 2020 :

- Accueil des Loisirs (pour les communes n'appartenant pas auparavant à la Vallée de Clisson)
- Eaux pluviales

Dossiers encore à l'étude :

- Habitat, y compris logement d'urgence
- Valorisation des locaux mis à disposition par les communes pour l'exercice des compétences intercommunales
- Voirie communautaire

Question adoptée à l'unanimité

## **7 - CSMA - Transfert de la compétence assainissement –mise à disposition des biens**

Madame le MAIRE explique que dans la suite du transfert de la compétence Assainissement, un relevé des biens liés à cette compétence a été réalisé dans chaque commune. Ces biens sont mis à la disposition de la Communauté d'Agglomération pour permettre l'exercice de la compétence.

Question adoptée à l'unanimité.

## **8 - Transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la communauté d'agglomération "Clisson Sèvre et Maine Agglo"**

Madame le MAIRE explique que la loi ALUR rend obligatoire le transfert de la compétence Plan local d'urbanisme aux Communautés d'Agglomération sauf si la majorité des communes s'y oppose. En 2017, première année d'existence de la Communauté d'Agglomération suite à la fusion, il n'a pas été considéré possible ni pour les élus ni pour les services municipaux et intercommunaux de mettre en place ce transfert.

Cette année, après le renouvellement des assemblées, la loi impose de délibérer à nouveau sur cette question.

Madame le MAIRE explique que si le transfert de la compétence peut être nécessaire à l'avenir, en ce moment la priorité reste l'élaboration des plans de territoire en cours :

PLH – Plan Local de l'Habitat

PGD – Plan local des déplacements

PCAET – Plan climat-air-énergie territorial

Daniel BONNET explique que la question a été étudiée par la Commission d'Urbanisme, qui estime qu'un transfert de la compétence pourrait être envisagée dans quelques années, en cours de mandat.

Vanessa BROCHARD indique qu'en effet cette compétence a vocation à être transférée, même si aujourd'hui la commune n'est pas prête.

André LEBRETON demande si le travail d'élaboration des plans se fait en lien avec le SCOT, en tenant compte des prévisions démographiques.

Christian JABIER confirme ; et explique que les prévisions de croissance du SCOT sont également reprises dans le PLU de la commune, adopté en janvier 2020.

Madame le MAIRE dit que le travail avec les communes pour l'élaboration du PLH est engagé depuis plusieurs années.

Madame le MAIRE précise que sans opposition des communes, le transfert de la compétence PLU à l'Agglomération serait automatique au 1<sup>er</sup> janvier. Avec une opposition aujourd'hui, ce ne serait pas le principe du transfert qui serait rejeté mais le calendrier.

Question adoptée à l'unanimité

### **9 - Décision modificative n° 3 – Budget COMMUNE**

Madame le MAIRE explique que la taxe d'aménagement est payée par le bénéficiaire d'un permis de construire, et versée par les services fiscaux à la commune. Or, une opération prévue Avenue Sèvre et Maine qui avait obtenu un permis de construire a finalement été annulée. Il est donc nécessaire de reverser aux services fiscaux le montant de la taxe perçue.

Sylvain MOULET demande pourquoi l'opération ne s'est pas faite.

Madame le MAIRE précise que le promoteur s'est désisté.

Question adoptée à l'unanimité

### **10 - Décision modificative n° 4 – Budget COMMUNE**

Madame le MAIRE présente une écriture comptable concernant le transfert de la compétence assainissement à la Communauté d'agglomération.

Question adoptée à l'unanimité

### **11 - Travaux d'entretien de voirie rue du château d'eau et allée de la gare – Adoption du programme et demande de subventions**

Martial RICHARD présente le programme d'aménagement de voirie pour la rue du château d'eau et l'allée de la gare. Il précise que le montant financier présenté est une estimation prévisionnelle de la maîtrise d'œuvre. Le Département de Loire Atlantique réalise actuellement des tests pour déterminer le montant de leur prise en charge au titre de l'usure de la voirie

Madame le MAIRE explique que le département a débloqué une enveloppe complémentaire pour soutenir les travaux de voirie, dans le cadre du soutien à l'économie en raison de la crise sanitaire.

André LEBRETON demande si le bureau de maîtrise d'œuvre a été retenu pendant le mandat précédent

Martial RICHARD confirme et indique que ces travaux font partie du programme pluriannuel de travaux de voirie élaboré lors du précédent mandat, qui a été présenté à la Commission voirie.

Question adoptée à l'unanimité

## **12 - Lutte contre le frelon asiatique – convention de partenariat avec POLLENIZ**

Catherine BROCHARD explique que Polleniz (ex FDGDON) met en place la lutte contre les nuisibles. La commune s'engage sur le versement d'un montant annuel. A chaque intervention, la prise en charge est déduite de ce montant.

Cette Convention permet à la mairie d'aider les particuliers à financer la destruction des nids. Ils ne sont pas obligés d'avancer les frais.

Sylvain MOULET demande quel est le coût approximatif pour l'enlèvement d'un nid de frelons.

Bruno JAUNET indique qu'il est de 100 € environ, en fonction de la difficulté d'accès.

Catherine BROCHARD précise qu'un article sera à prévoir dans le bulletin municipal pour rappeler l'information aux habitants.

Question adoptée à l'unanimité

## **13 - Effectifs scolaires : prise en charge des fournitures scolaires, classes transplantées et livres de fin d'année – année 2020/2021**

Christian JABIER présente les chiffres des effectifs dans les deux écoles. Il précise que depuis 2016 les effectifs sont en diminution à l'école Paul-Emile-Victor. Le nombre de logements n'a pas pu se développer comme on l'aurait souhaité en raison de l'annulation du PLU en 2016.

Christian JABIER présente la prise en charge des fournitures scolaires, classes transplantées et livres offerts à la fin de l'année. Il est proposé par la commission Affaires Scolaires une hausse de 1% des montants, à l'exception des livres étant donné que les écoles considèrent le montant déjà suffisant.

Question adoptée à l'unanimité

## **14 - Coût de l'élève de l'École Publique Paul Émile Victor – année 2019-2020**

Christian JABIER explique le coût par élève des frais pris en charge par la commune pour l'école Paul-Emile-Victor permet d'établir le forfait communal versé à l'école Sainte Jeanne d'Arc. Il donne les éléments de calcul en précisant que sont déduits de ce forfait les éléments faisant l'objet d'un versement annexe à l'école privée (fournitures et livres).

Christian JABIER précise que la principale évolution de ce forfait depuis l'année dernière concerne la suppression d'une classe maternelle et donc d'un poste d'ATSEM.

Question adoptée à l'unanimité

## **15 - Tarifs accueil périscolaire et restauration scolaire**

Il est proposé par la Commission de réactualiser les tarifs pour absorber une partie de la hausse des charges (ensemble des coûts, salaires, fluides), qui dépassent toujours les recettes.

Pour rappel, ces deux dernières années scolaires il a été mis en place des ajustements demandés par les familles :

- Elargissement des horaires
- Tarification au ¼ d'heure

La participation des familles aux frais de gestion administrative reste inchangée depuis sa mise en place.

Après la municipalisation de l'accueil périscolaire à l'école Saint Jeanne d'Arc il y avait eu un ralentissement de la fréquentation, mais depuis elle est revenue aux niveaux précédents. Actuellement environ 60 élèves sont accueillis au service périscolaire sur chaque site.

Christian JABIER rappelle que les nouveaux tarifs votés cette année seront appliqués à partir de la rentrée 2021.

Question adoptée à l'unanimité

## 16 - Contrat groupe d'assurance statutaire

Madame le MAIRE explique que la mairie participe à un groupement de commandes organisé par le centre de gestion 44 pour la prestation assurance statutaire. A l'issue de la consultation, il est proposé à la commune un contrat avec AXA France VIE, gestionnaire du contrat SOFAXIS – Durée du contrat 4 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Question adoptée à l'unanimité

## 17 - Décisions prises au titre des délégations du Maire

Madame le MAIRE donne lecture aux décisions prises au titre de ses délégations.

Sylvain MOULET demande pourquoi une prestation espaces verts a été confiée à un prestataire hors commune.

Madame le MAIRE rappelle que cette entreprise était domiciliée auparavant à Vieillevigne, et que son titulaire habite toujours la commune.

## QUESTIONS DIVERSES

- André LEBRETON donne lecture à sa question : *J'ai été interpellé par un Vieillevignois semaine 45, pour un problème de pollution agricole le 16 octobre 2020 sur le ruisseau le CRECHEAU qui se jette dans l'OGNON juste avant le Lac des Vallées. Cette pollution est apparemment récurrente 4 fois par an depuis plusieurs années et les services de l'état, la police de l'eau, de l'environnement, la pêche, la gendarmerie et la Mairie sont au courant depuis le début. Les derniers faits remontant au 16 octobre 2020 et rien ne s'est passé !!! Madame le Maire pourquoi cette inaction, que se passe-t-il ? Je ne comprends pas ! Cette pollution n'est pourtant pas accidentelle ! Et nuis fortement à l'environnement et à l'image de l'agriculture et aux agriculteurs de Vieillevigne. Madame le Maire la Municipalité par votre intermédiaire doit réagir et fermement vous en avez le devoir et le pouvoir.*



Madame le MAIRE explique que plusieurs actions ont dû être engagées avant d'arriver à la procédure juridique actuellement initiée par la structure départementale. Les étapes préalables étaient nécessaires pour arriver à ce stade.

- Evelyne RAULET fait état d'un incident survenu en Commission concernant des propos tenus par Alain BOUCHER à son encontre. S'ensuit un échange entre les deux élus.
- Madame le MAIRE explique avoir refusé de prendre un arrêté autorisant l'ouverture des commerces pendant le confinement, qui aurait mis en situation d'illégalité la mairie et les commerçants. Elle détaille les diverses actions que l'équipe municipale propose depuis plusieurs mois pour soutenir les commerces vieillevignois dans le contexte de crise sanitaire.

Sylvain MOULET souligne que l'ouverture de la page FB pour soutenir les initiatives des commerçants est une très bonne idée. Il considère qu'il serait opportun de réunir la Commission Economie Locale.

Daniel BONNET indique que la Commission Développement Economique de l'Agglomération s'est déjà réunie, et que maintenant en effet une réunion de la Commission Economie Locale sera convoquée.

Marie-Françoise VALIN ajoute que les agents d'accueil de la mairie font un travail remarquable pour accueillir et accompagner au mieux les personnes isolées ou en difficulté en ce contexte difficile de crise sanitaire.

Après épuisement des interventions Madame le MAIRE déclare la séance terminée